



21 décembre 2023

Original: anglais

(23-8788) Page: 1/2

Conseil des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce

NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC

IRLANDE: RÈGLEMENT DE 2017 SUR L'UNION EUROPÉENNE (ACTIONS EN DOMMAGES ET INTÉRÊTS POUR INFRACTION AU DROIT DE LA CONCURRENCE) (S.I. N° 43/2017)

Membre présentant la	IRLANDE
notification	

Précisions sur le texte juridique notifié

Intitulé	Règlement de 2017 sur l'Union européenne (actions en dommages et intérêts pour infraction au droit de la concurrence) (S.I. n° 43/2017)
Objet	Autre
Nature de la notification	 Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle Autres lois ou réglementations
Lien vers le texte juridique*	https://ip-documents.info/2023/IP/IRL/23 14690 00 e.pdf
Situation de la notification	 [X] Première notification [] Modification ou révision du texte juridique notifié [] Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
Références des notifications précédentes	Sans objet

Brève description du texte juridique notifié

Le Règlement notifié donne effet à la Directive n° 2014/104/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 novembre 2014 relative à certaines règles régissant les actions en dommages et intérêts en droit national pour les infractions aux dispositions du droit de la concurrence des États membres et de l'Union européenne. La Directive énonce certaines règles nécessaires pour faire en sorte que toute personne ayant subi un préjudice causé par une infraction au droit de la concurrence puisse exercer effectivement son droit de demander réparation intégrale de ce préjudice à l'auteur de l'infraction.

Langue(s) du texte notifié	anglais
Entrée en vigueur	27 décembre 2016
Autre date	Publication par le pouvoir législatif ou exécutif: 13 février 2017

Précisions sur la notification

Date de présentation de la notification	7 décembre 2023
Autres renseignements	
Organisme ou autorité responsable	Intellectual Property Unit (Unité de la propriété intellectuelle) Department of Enterprise, Trade and Employment (Département des entreprises, du commerce et de l'emploi) trademarks@enterprise.gov.ie

^{*} Des liens sont fournis vers les textes des lois et réglementations notifiées au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révise